Fabinet

## COMPTE RENOU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 21 RABII I 1435 (23 JANVIER 2014)

\*

l. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

## PROJETS DE LOIS

 Projet de loi nº III-12 relative à l'Agence nationale de recherche et d'innovation dans le domaine des plantes médicinales et aromatiques.

Approuvé.

2. Projet de loi  $n^{\circ}$  31-13 relative au droit d'accéder à l'information.

Le conseil a décidé d'instituer une commission sous la présidence du Chef du gouvernement afin d'examiner les observations soulevées par les ministres, en vue de soumettre ce projet à un prochain conseil du gouvernement.

## ACCORD INTERNATIONAL

- Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil fédéral suisse relatif
  à la coopération technique, financière et l'aide humanitaire.
  - + Projet de loi n° 129-13 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

    Approuvés.
- II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :
  - le directeur des affaires générales au ministère délégué auprès du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé du commerce extérieur;
  - 2. le directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole de Loukous ;
  - 3. le directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Gharb ;
  - 4. le directeur de l'Ecole nationale de commerce et de gestion à Settat ;
  - 5. le directeur de l'Ecole nationale des sciences appliquées à Tétouan.